Archives départementales du Cher
Rue Heurtault de Lamerville
18000 Bourges

1937

Les réfugiés espagnols dans le canton du Châtelet

L’organisation se met en place

En 1936, pour l’accueil des premiers réfugiés espagnols, heureusement fort peu nombreux cette année là, c’est le règne de l’improvisation. Ils sont conduits dans les communes du Cher les plus importantes. Ensuite, le nouveau préfet du Cher, François Taviani, entré en fonction en octobre, va organiser de manière rationnelle l’hébergement. Le ministre de l’Intérieur sollicite en effet de plus en plus les départements au vu de l’évolution de la situation militaire en Espagne.

Ainsi, le 12 mai 1937, le préfet demande aux Maires du département de lui envoyer par retour du courrier un état des locaux publics ou privés susceptibles d’être utilisés pour l’hébergement de réfugiés espagnols indigents.
Les communes du canton du Châtelet lui répondent par la négative. Elles n’ont aucun locaux qui pourraient satisfaire à la demande du préfet. Seule la mairie de Rezay évoque des locaux appartenant à des propriétaires privés, mais sans mobilier. Elle demande cependant quelques jours pour obtenir l’assentiment des propriétaires qui n’habitent pas la commune.

Cependant, le 5 juillet, pressé par les évènements, et nonobstant les réponses négatives, le préfet du Cher envoie une circulaire aux Maires du Cher :

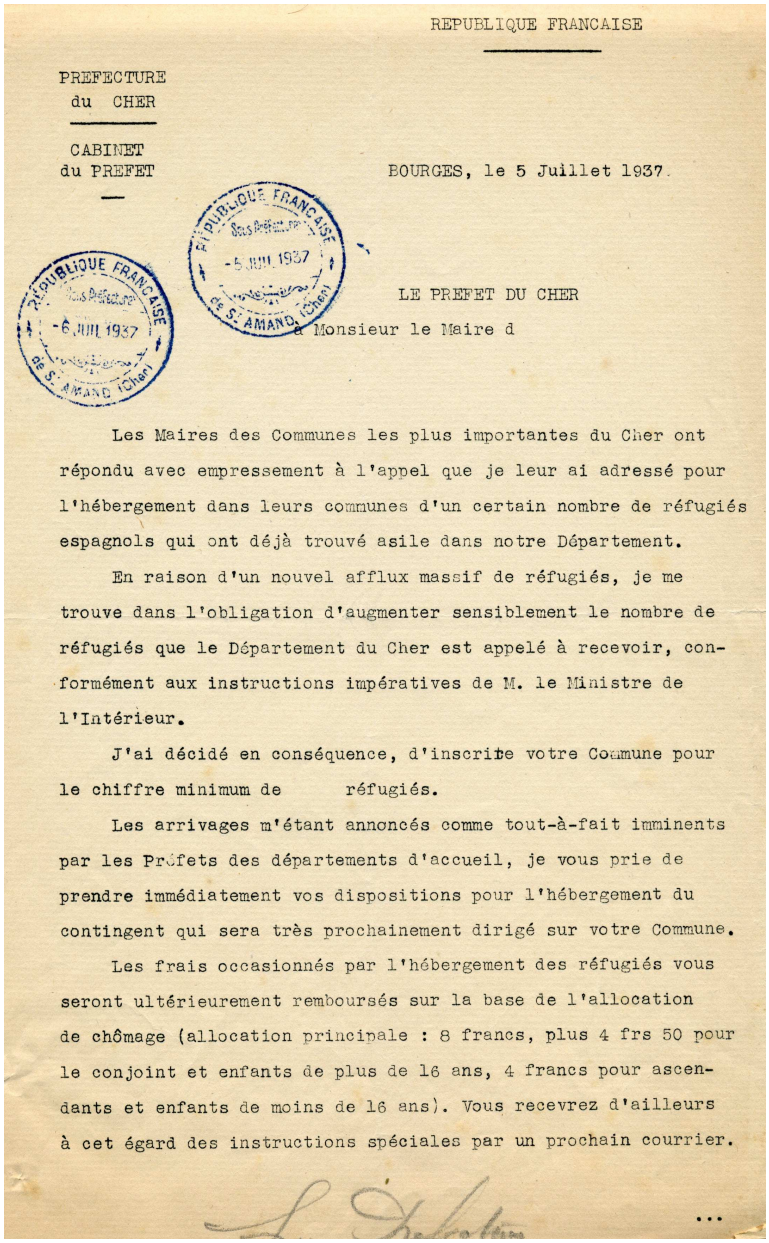

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE
du CHER

CABINET
du PREFET

BOURGES, le 5 Juillet 1937.

LE PREFET DU CHER

à Monsieur le Maire d

Les Maires des Communes les plus importantes du Cher ont répondu avec empressement à l'appel que je leur ai adressé pour l'hébergement dans leurs communes d'un certain nombre de réfugiés espagnols qui ont déjà trouvé asile dans notre Département.

En raison d'un nouvel afflux massif de réfugiés, je me trouve dans l'obligation d'augmenter sensiblement le nombre de réfugiés que le Département du Cher est appelé à recevoir, conformément aux instructions impératives de M. le Ministre de l'Intérieur.

J'ai décidé en conséquence, d'inscrire votre Commune pour le chiffre minimum de réfugiés.

Les arrivages m'étant annoncés comme tout-à-fait imminents par les Préfets des départements d'accueil, je vous prie de prendre immédiatement vos dispositions pour l'hébergement du contingent qui sera très prochainement dirigé sur votre Commune.

Les frais occasionnés par l'hébergement des réfugiés vous seront ultérieurement remboursés sur la base de l'allocation de chômage (allocation principale : 8 francs, plus 4 frs 50 pour le conjoint et enfants de plus de 16 ans, 4 francs pour ascendants et enfants de moins de 16 ans). Vous recevrez d'ailleurs à cet égard des instructions spéciales par un prochain courrier.

...

- 2 -

Je suis convaincu qu'il me suffira de faire appel à votre dévouement et aux sentiments humanitaires de vos administrés pour que vous réserviez le plus généreux accueil à des malheureux chassés de leurs foyers et de leur patrie par la plus atroce des guerres.

Je vous remercie vivement d'avance du concours que vous voudrez bien apporter à mon Administration dans des circonstances exceptionnellement pénibles et je vous prie de m'accuser réception des présentes instructions par retour du courrier.

LE PREFET DU CHER,

MM. les Maires de l'Arrondissement de Saint-Amand sont priés de s'adresser directement à M. le Sous-Préfet pour les indications dont ils pourraient avoir éventuellement besoin.

Circulaire préfectorale du 5 juillet 1937 - Référence AD du Cher 1Z65

Les réponses de quelques maires du canton ont été retrouvées :

DÉPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT de SAINT-AMAND

MAIRIE de **Saint-Pierre-les-Bois**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Le 10 juillet 1937

- Monsieur le Préfet -

PREFECTURE DU CHER 13 JUIL 1937

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos instructions du 9 juillet indiquant l'envoi proche de 10 réfugiés espagnols.

Le maire :

Correspondance - Référence AD du Cher 25M253

DÉPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU CHER 15 JUIL. 1937

Ids-St-Roch, le 11 Juillet 1937.

Le Maire d'Ids-St-Roch à
Monsieur le Préfet du Cher, Bourges.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la circulaire concernant les Réfugiés espagnols et qui m'est parvenue le 11 Juillet.

La Commune peut recevoir les 10 Réfugiés espagnols annoncés mais à condition que vous lui donniez le moyen de se procurer (fonds libres du budget ou emprunt) les sommes nécessaires pour l'hébergement, en attendant le remboursement ultérieur dont parle votre circulaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Ex Royou

MAIRIE DE IDS-ST-ROCH (CHER)

Correspondance - Référence AD du Cher 25M253

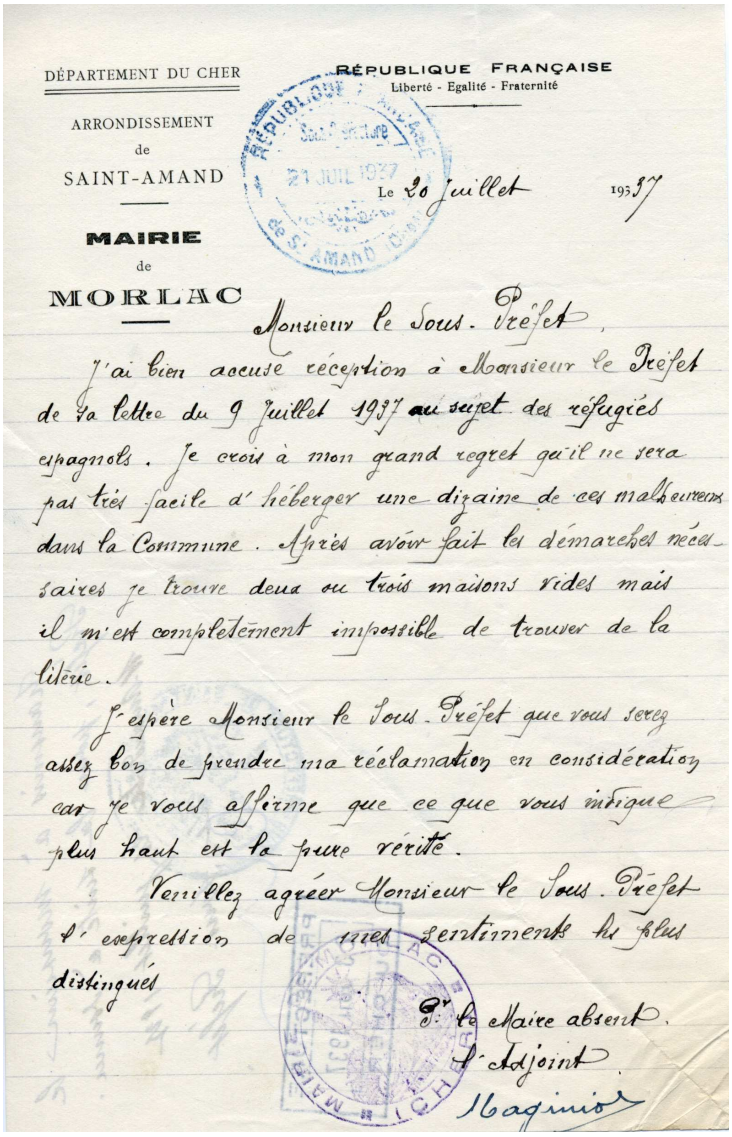

DÉPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT de SAINT-AMAND

MAIRIE de MORLAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Le 20 juillet 1937

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai bien accusé réception à Monsieur le Préfet de sa lettre du 9 juillet 1937 au sujet des réfugiés espagnols. Je crois à mon grand regret qu'il ne sera pas très facile d'héberger une dizaine de ces malheureux dans la Commune. Après avoir fait les démarches nécessaires je trouve deux ou trois maisons vides mais il m'est complètement impossible de trouver de la literie.

J'espère Monsieur le Sous-Préfet que vous serez assez bon de prendre ma réclamation en considération car je vous affirme que ce que vous indique plus haut est la pure vérité.

Veuillez agréer Monsieur le Sous-Préfet l'expression de mes sentiments les plus distingués

P. le Maire absent,
l'Adjoint,
Maginior

Correspondance - Référence AD du Cher 25M253

Le 9 août 1937, de manière moins formelle, la mairie de Saint-Pierre-les-Bois téléphone à la préfecture pour annoncer qu'aucun logement n'est en état de recevoir des réfugiés.

Les réfugiés arrivent dans la commune du Châtelet

C'est le 7 juillet 1937 qu'arrivent au Châtelet les réfugiés espagnols. De juillet à octobre 1937, leur nombre varie de 18 (7 adultes et 11 enfants) à 15 (6 adultes et 9 enfants).

Il sont à priori logés à l'hospice, car c'est l'adresse qui est mentionnée pour les parents des enfants sur un tableau reproduit partiellement plus loin dans ce document. Mais un courrier du Maire mentionne les écuries de la station d'étalons. L'hospice n'aurait donc été qu'une adresse administrative, les réfugiés étant hébergés ailleurs.

Il faut aussi préciser que toute la literie qui sert aux réfugiés a été fournie par les habitants. Geste révélateur du bon accueil reçu par les réfugiés dans la commune en particulier et dans le département en général.

Les dépenses engagées par la commune sont connues au moins pour deux mois, grâce aux états ci-dessous. Nourriture, vêtements, mobilier et ustensiles divers, tout devait être fourni aux réfugiés qui étaient complètement démunis.

Réfugiés espagnols

ETAT des DEPENSES du 7 juillet au 31 juillet 1937

Centre d'hébergement	Date d'arrivée	Chefs de Famille (Hommes ou Femmes)	Hommes (non Chefs de Famille)	Femmes (non Chefs de Famille)	Enfants plus de 16 ans	Enfants moins de 16 ans	Total des Dépenses engagées
Le Châtelet	7 juillet 1937	6	néant	1	néant	11	2.820f,00

Réfugiés Espagnols

Etat des Dépenses du mois d'Août 1937

Centre d'hébergement	Date d'arrivée	Chefs de famille hommes ou femmes	Hommes non chefs de famille	Femmes non chefs de famille	Enfants plus de 16 ans	Enfants moins de 16 ans	Total des Dépenses engagées
Le Châtelet	7 juillet 1937	6	néant	1	néant	11	1.764 francs

MAIRIE DU CHATELET (CHER)

États des dépenses - Référence AD du Cher 25M262

Le 28 août 1937, l'Inspecteur départemental d'hygiène de la préfecture remet au préfet les résultats de l'enquête sanitaire concernant les réfugiés espagnols. Il mentionne que dans quelques communes se sont produits des cas de maladies contagieuses. Pour Le Châtelet, il relève 4 cas de rougeole, et signale que quelques enfants du bourg ont été atteints, très légèrement d'ailleurs.

Le Châtelet : rue de l'hospice - Référence AD du Cher 6Fi15

Le 8 septembre 1937, la mairie du Châtelet expédie à la préfecture les fiches individuelles des 11 enfants accueillis par la commune. Dans la colonne « adresse de résidence des parents en France » est porté la mention « hospice ».

Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Nom des parents
HERNANDEZ Manola Balesteras	I-I2-I928 Portugalète	Joaquina HERNÂNDEZ ANDERIO
HERNANDEZ MariAngelès d°	28-9-I93I Bilbao	d°
ANDOIN José Luis Gutiérez	I4-8-I936 Bilbao	Victoria ANDOIN GOMEZ
LLORENTE Maria Térésa	6-I-I93I Bilbao	Ascencion LLORENTE
LLORENTE Maria Luisa Azene	26-4-I933 Bilbao	d°
MARTINEZ Hijos	2-II-I924 Bilbao	Enriquita Aberastigui Goicuria
MARTINEZ José	I4-II-I934 Bilbao	d°
MARTINEZ Carmelo	I-9-I936 Bilbao	d°
ECHENAUSIA Lucia Legorburu	29-II-I927 Durango	Fernanda Léonia Echevausia
ECHENAUSIA Rosario	7-II-I929 Durango	d°
ECHENAUSIA Fernando	II-3-I932 Durango	d°

État des réfugiés espagnols âgés de moins de 18 ans - Référence AD du Cher 25M256

Ces réfugiés proviennent du pays basque, ce qui reflète l'évolution du conflit en Espagne. C'est en effet en cette année 1937 que les franquistes s'emparent de cette région.

Le 20 septembre 1937, le Maire du Châtelet signale qu'il lui est impossible de continuer à accueillir les réfugiés espagnols au vu des conditions de logement inadaptées à l'hiver qui approche.

Département du Cher.

Arrondissement de SAINT-AMAND (CHER)

Mairie de CHATELET.

H/B.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

Le Châtelet, le 20 Septembre 1937

Le Maire du CHATELET

à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Amand,

J'ai l'honneur de vous informer que malgré toute la bonne volonté, il m'est complètement impossible de continuer à loger les émigrés espagnols. Ces émigrés étant logés dans les écuries de la station d'étalons que vous connaissez, il n'est pas possible d'installer des appareils de chauffage pour l'hiver et que les enfants ~~sont~~ au nombre de onze, commencent à se sentir du froid. Il n'est pas possible de trouver de locaux au Châtelet, à moins qu'à des prix exhorbitants, ce qui engloberait toute la subvention allouée et il ne resterait rien pour la nourriture.

J'espère que vous voudrez bien prendre ma requête en considération, et recevez, Monsieur le Sous-Préfet, mes respectueuses salutations.

Le Maire,

signé : CHAGNON.

Lettre du Maire - Référence AD du Cher 1Z65

Les autorités préfectorales décident alors de répartir les réfugiés dans d'autres communes :

22 Septembre 1937.

H/B.

- Cabinet -

Le Sous-Préfet de Saint-Amand

à Monsieur le Préfet du Cher,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une lettre par laquelle M. le Maire du CHATELET expose la situation dans laquelle vont se trouver les réfugiés espagnols hébergés dans sa commune.

Les raisons exposées par M. le Maire du CHATELET me paraissent devoir retenir toute notre attention, et je vous serais reconnaissant, en conséquence, de vouloir bien envisager la possibilité de répartir les réfugiés espagnols hébergés au Chatelet, dans divers centres du département, où ce seraient produits des départs de réfugiés.

Le Sous-Préfet,

Lettre du sous-préfet - Référence AD du Cher 1Z65

PRÉFECTURE
DU CHER

CABINET DU PRÉFET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bourges, le 29 Septembre 1937

LE PREFET DU CHER

à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Amand,

Par lettre du 22 courant, vous avez bien voulu me signaler la situation dans laquelle vont se trouver, en raison de l'approche de l'hiver, les réfugiés espagnols actuellement hébergés au Châtelet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis que m'en rapporter à vous du soin de règler cette situation au mieux des intérêts en cause et, en cas d'impossibilité matérielle de loger ces réfugiés dans des locaux plus confortables, d'envisager leur répartition dans les centres les moins chargés de votre Arrondissement.

LE PREFET DU CHER,

Réponse du préfet - Référence AD du Cher 1Z65

Le 3 juin 1938, le préfet du Cher, sur la requête du ministère de l'Intérieur, entreprend de recenser auprès des hospices du Cher les lits disponibles ainsi que les capacités d'hébergement des convalescents. Le maire du Châtelet répond dès le 7 juin que l'hospice de sa commune n'a pas de services chirurgicaux, qu'aucun lit n'est disponible, et qu'il n'existe pas à sa connaissance de locaux susceptibles de servir à l'hébergement des personnes convalescentes.

Fin janvier 1939, la préfecture du Cher procède à un nouveau recensement de locaux ou d'emplacements aptes à recevoir des baraquements. La mairie du Châtelet signale à cette occasion comme disponible un champ de foire de 4000m^2 avec adduction d'eau.

Le Châtelet : place du champ de foire - Référence AD du Cher 5Fi11

Puis, la mise en place des grands centres d'hébergement comme Noirlac ou Châteaufer résoudra la question de l'hébergement des réfugiés et les communes ne seront plus sollicitées.

Aucune mention quant au lieu où ont été envoyés les réfugiés du Châtelet n'a été retrouvé à ce jour. Il faudrait compulser les listes nominatives des autres centres d'hébergement pour pouvoir répondre à cette question. Ou consulter les archives communales qui doivent sans doute contenir des documents sur cette affaire.

Un réfugié particulier à Rezay

Enfin, un réfugié était hébergé par un particulier à Rezay. Francesco Muela Figuerosa, originaire de Pessarroya, ville de la province de Cordoue, en Andalousie, est arrivé dans le Cher via les Pyrénées-Orientales. Il réside chez Monsieur Bernard. Monsieur et Madame Garcia, de Paris, qui habitent en France depuis 25 ans, et qui sont l'oncle et la tante du réfugié, payent une pension pour leur neveu.

Celui-ci, ancien milicien, a fait part de son désir de s'engager dans l'armée française lors de la déclaration de guerre à l'Allemagne. Il se rend alors pour un court séjour à Paris afin de voir sa famille avant de partir à l'armée. A son retour, toujours à charge de ses proches parents, il loge à l'hôtel, chez Madame veuve Désiré où il attend sa convocation pour le conseil de révision. Apparemment impatient de se voir incorporé, il se rend tous les deux jours à la mairie afin d'avoir des nouvelles. Mais là encore, nous ne connaîtrons pas la fin de l'histoire faute de documents. Dans ce cas aussi, la réponse se trouve peut-être dans les archives communales.

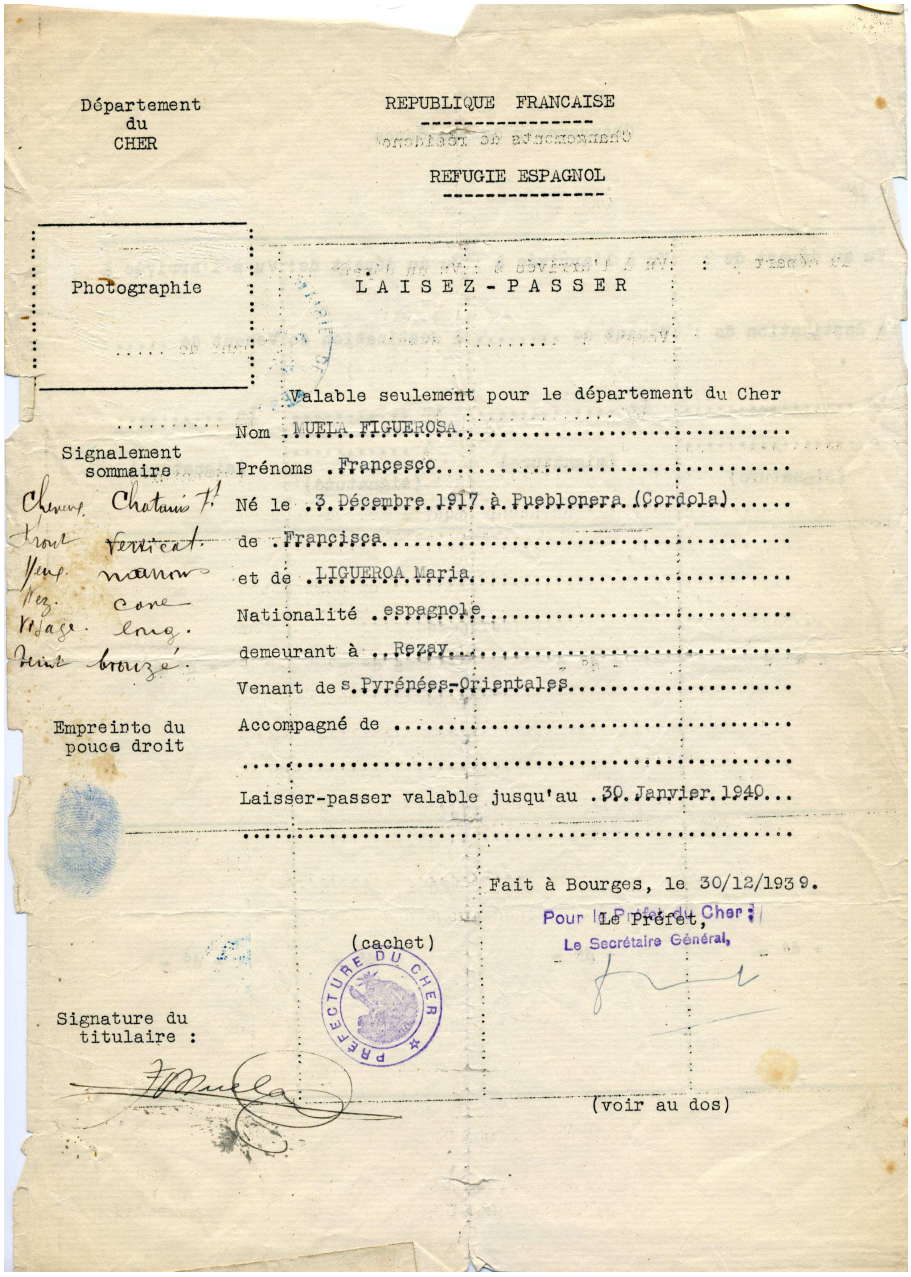

Département du CHER

REPUBLIQUE FRANCAISE

REFUGIE ESPAGNOL

Photographie

L A I S E Z - P A S S E R

Valable seulement pour le département du Cher

Signalement sommaire

Nom MUELA FIGUEROSA

Prénoms Francesco

Né le 3 Décembre 1917 à Pueblonera (Cordola)

de Francisca

et de LIGUEROA Maria

Nationalité espagnole

demeurant à Rezay

Venant de s. Pyrénées-Orientales

Accompagné de

Laisser-passer valable jusqu'au 30 Janvier 1940

Fait à Bourges, le 30/12/1939.

Pour le Préfet du Cher :
Le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Empreinte du pouce droit

(cachet)

PRÉFECTURE DU CHER

Signature du titulaire :

(voir au dos)

Laissez-Passer - Référence AD du Cher 1W339